

43 Avenue d'Italie
80090 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
courrier@sommenumerique.fr

20191209_DL_03

OBJET :
Budget primitif 2020

Date de convocation :
3 décembre 2019

Date de séance :
9 décembre 2019

Date d'affichage :
10 janvier 2020

Membres en exercice : 46

Membres présents : 16

Membres votants : 29

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

Le Président de Somme Numérique
Certifie que ce document a été

EXTRAIT DU REGISTRE D

Envoyé en préfecture le 09/01/2020
Reçu en préfecture le 09/01/2020
Affiché le
ID : 080-258004365-20191209-191209_CS_DL3-DE

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Ernest CANDELA, Jean-Marie BLONDELLE, Philippe COCQ, Claude DEFLESSELLE, Denis DEMARCY, Yannick DESSAINT, Jean GORRIEZ, Olivier JARDE, Laurent PARSIS, Didier REMY, Hubert CAPELLE, François DEBEUGNY, François DURIEUX, Fabrice FRION, et Anna-Maria LEMAIRE.

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

Pouvoirs : Isabelle DE WAZIERS à Claude DEFLESSELLE
Jean-Claude RENAUX à Ernest CANDELA
Jean-Dominique PAYEN à Jean-Marie BLONDELLE
Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET
Patricia POUPART à Claude DEFLESSELLE
Jean-Philippe DELFOSSE à Jean GORRIEZ
Hervé MENTION à Yannick DESSAINT
Annie VERRIER à Denis DEMARCY
Jean-Claude PRADEILHES à Philippe COCQ
Julien HERNANDEZ à Olivier JARDE
Gérard CARON à Anna-Maria LEMAIRE
Florence RODINGER à Laurent PARSIS
Emile FOIREST à Didier REMY

Un rapport explicatif ainsi qu'une présentation synthétique des crédits proposés au titre du budget principal et du budget annexe 2020 ont été transmis au Comité syndical et sont joints à la présente délibération.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2020 approuvé lors de la séance du comité syndical du 14 novembre 2019,
- Vu le rapport de présentation du budget primitif 2020 pour son budget principal et son budget annexe,
- Vu le projet de budget 2020,

DELIBERE

ARTICLE 1 - Le Budget Primitif de l'exercice 2020 est approuvé.

ARTICLE 2 - Le budget principal est équilibré en fonctionnement et en investissement avec un virement de section de 6 437,00 €.

ARTICLE 3 - L'équilibre par section du budget annexe est obtenu en effectuant un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 126 245,00 €.

ARTICLE 4 - Le crédit de 1 000 € ouvert à l'article 6536 du budget principal est réservé à la couverture des frais de représentation du Président.

ARTICLE 5 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Transmis le - 9 JAN. 2020



à la Préfecture de la Somme
au titre du Contrôle de Légalité